

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts Ruelle de Notre-Dame 2, CP, 1701 Fribourg

Aux autorités et organisations concernées

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF Direktion der Institutionen und der Landund Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11 diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

Fribourg, le 16 novembre 2016

Avant-projet de loi modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale (AP-LPFI) – Consultation

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat vient d'autoriser la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) de mettre en consultation publique l'avant-projet de loi susmentionné.

L'avant-projet est le fruit des travaux d'un Groupe de travail (GT), présidé par la DIAF et composé notamment de représentants des communes. La mission du GT consistait à accompagner les travaux de la première évaluation de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) et à émettre des propositions quant aux éventuelles modifications de celle-ci à envisager.

L'AP-LPFI qui vous est soumis vise ainsi à mettre en œuvre les résultats de l'évaluation. Vous trouverez, en annexe, l'avant-projet de loi ainsi que le rapport explicatif, en français et en allemand. Les documents de la consultation peuvent également être téléchargés sur le site internet de la Chancellerie : www.fr.ch/consultations.

Dès lors, nous vous invitons à faire part de vos réponses et de vos éventuelles remarques d'ici au 31 mars 2017 par courriel − et si possible au format Word − à l'adresse du Service des communes (SCom) : scom@fr.ch (Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg, 2026-305.22.42).

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Garnier

Conseillère d'Etat, Directrice

Annexes

Avant-projet de loi Rapport explicatif Liste des destinataires

Copie pour information avec annexes

Membres du Groupe de travail